



2025 -- 0061
Nº...../ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb

Yaoundé, le 14 janvier 2025

**ADDITIF RECTIFICATIF DU DAO N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/CCCM-BEC/2024, DU
03 DECEMBRE 2024, POUR LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE-SIEGE DE
L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICES 2024-2027**

Dans le cadre du lancement du projet de construction de l'immeuble siège de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), de type 3SS/R+5/TT, exercice 2025-2027

J'ai l'honneur de vous informer que certaines dispositions du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) y relatif sont modifiées ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :	LIRE :																		
IMPUTATION : 233-903	IMPUTATION : 231-200																		
EXERCICES : 2024-2027	EXERCICES : 2025-2027																		
<u>PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL</u>	<u>PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL</u>																		
3. Tranches	3. Tranches																		
Les travaux sont subdivisés en quatre (04) tranches ci-après définies :	Les travaux sont subdivisés en trois (03) tranches ci-après définies :																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranche</th><th>Exercice budgétaire</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche ferme</td><td>2024</td></tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle n°1</td><td>2025</td></tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle n°2</td><td>2026</td></tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle n°3</td><td>2027</td></tr> </tbody> </table>	Tranche	Exercice budgétaire	Tranche ferme	2024	Tranche conditionnelle n°1	2025	Tranche conditionnelle n°2	2026	Tranche conditionnelle n°3	2027	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranche</th><th>Exercice budgétaire</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche ferme</td><td>2025</td></tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle n°1</td><td>2026</td></tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle n°2</td><td>2027</td></tr> </tbody> </table>	Tranche	Exercice budgétaire	Tranche ferme	2025	Tranche conditionnelle n°1	2026	Tranche conditionnelle n°2	2027
Tranche	Exercice budgétaire																		
Tranche ferme	2024																		
Tranche conditionnelle n°1	2025																		
Tranche conditionnelle n°2	2026																		
Tranche conditionnelle n°3	2027																		
Tranche	Exercice budgétaire																		
Tranche ferme	2025																		
Tranche conditionnelle n°1	2026																		
Tranche conditionnelle n°2	2027																		
L'exécution de chaque tranche conditionnelle est subordonnée à un Ordre de Service du Maître-d'Ouvrage, notifié au Co-contractant dans les conditions fixées dans le Marché.	L'exécution de chaque tranche conditionnelle est subordonnée à un Ordre de Service du Maître-d'Ouvrage, notifié au Co-contractant dans les conditions fixées dans le Marché.																		

At

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Onze milliards quatre-vingt-cinq millions huit cent sept cent soixante-quatorze mille neuf cent dix-sept (11 085 774 917) FCFA TTC** reparti comme suit :

Tranche	Exercice budgétaire	Montant TTC (FCFA)
Tranche ferme	2024	250 000 000
Tranche conditionnelle n°1	2025	3 652 207 344
Tranche conditionnelle n°2	2026	3 567 770 063
Tranche conditionnelle n°3	2027	3 615 797 510

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **trente-huit (38) mois calendaires** notamment :

Tranche	Exercice budgétaire	Délai (en mois)
Tranche ferme	2024	Deux (02) mois calendaires
Tranche conditionnelle n°1	2025	Douze (12) mois calendaires
Tranche conditionnelle n°2	2026	Douze (12) mois calendaires
Tranche conditionnelle n°3	2027	Douze (12) mois calendaires

Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un Cautionnement de soumission timbré au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **Deux cent vingt-un millions sept**

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Onze milliards quatre-vingt-cinq millions sept cent soixante-quatorze mille neuf cent dix-sept (11 085 774 917) FCFA TTC** reparti comme suit :

Tranche	Exercice budgétaire	Montant TTC (FCFA)
Tranche ferme	2025	3 000 000 000
Tranche conditionnelle n°1	2026	4 219 977 407
Tranche conditionnelle n°2	2027	3 865 797 510

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **trente-quatre (34) mois calendaires** notamment :

Tranche	Exercice budgétaire	Délai (en mois)
Tranche ferme	2025	Dix (10) mois calendaires
Tranche conditionnelle n°1	2026	Douze (12) mois calendaires
Tranche conditionnelle n°2	2027	Douze (12) mois calendaires

Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations.

9. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une Caution de Soumission établie conformément à la **lettre-Circulaire N°000019/LC/MINMAP/ du 05 juin 2024**, relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics, d'un montant de **Deux cent vingt-un millions sept cent mille (221 700 000) FCFA**, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la Pièce 14 du DAO, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des Offres. L'absence de la Caution de soumission délivrée par une banque de

cent mille (221 700 000) FCFA, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des Offres. L'absence de la Caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Remise des offres

- **Pour la soumission hors ligne**, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales/ Service des Marchés) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-Commissariat au Canada, au plus tard **le 15 janvier 2025 à 13 heures**, et devra porter la mention :

« Appel d'Offres *National Ouvert N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/CCCM-BEC/2024, du 03 décembre 2024, pour la construction de l'Immeuble-siège de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercices 2024-2027 »*

« *A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement* »

- **Pour la soumission en ligne**, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS *ou toute autre moyen de communication électronique* officiel à préciser par le maître d'ouvrage au plus tard **le 15 janvier 2025 à 13 heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 24 janvier 2025 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés *placée auprès de l'ANTIC*, dans la salle des Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) sise au lieu-dit Poste Centrale.

premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Remise des offres

- **Pour la soumission hors ligne**, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales/ Service des Marchés) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-Commissariat au Canada, au plus tard **le 24 janvier 2025 à 13 heures**, et devra porter la mention :

« Appel d'Offres *National Ouvert N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/CCCM-BEC/2024, du 03 décembre 2024, pour la construction de l'Immeuble-siège de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercices 2025-2027 »*

« *A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement* »

- **Pour la soumission en ligne**, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS *ou toute autre moyen de communication électronique* officiel à préciser par le maître d'ouvrage au plus tard **le 24 janvier 2025 à 13 heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 24 janvier 2025 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés *placée auprès de l'ANTIC*, dans la salle des Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) sise au lieu-dit Poste Centrale.



AU LIEU DE

Description de la Disposition du RPAO

Nom, Object des travaux : Travaux de construction de l'Immeuble-siège de l'ANTIC.

Les travaux comportent plusieurs Tranches notamment :

A- Tranche ferme – Année 2024

LOT	PARTIE A - TRAVAUX PREPARATOIRES - GROS ŒUVRES
1	INSTALLATIONS GENERALES DE CHANTIER

B- Tranche conditionnelle N°01 – Année 2025

LOT	PARTIE A - TRAVAUX PREPARATOIRES - GROS ŒUVRES
1	INSTALLATIONS GENERALES DE CHANTIER
2	TERRASSEMENTS GENERAUX
3	GROS ŒUVRES
5	ETANCHEITE
	PARTIE B - SECOND-ŒUVRES
7	HABILLAGE FACADE

PARTIE C - LOTS TECHNIQUES

1.4

13	CLIMATISATION - VENTILATION - DESENFUMAGE
14	PLOMBERIE SANITAIRE - RIA - STEP
15	ELECTRICITE COURANT FAIBLE
16	ELECTRICITE COURANT FORT

C- Tranche conditionnelle N°02 – Année 2026

LOT	PARTIE A - TRAVAUX PREPARATOIRES - GROS ŒUVRES
1	INSTALLATIONS GENERALES DE CHANTIER
3	GROS ŒUVRES
4	VRD/ASSAINISSEMENT
5	ETANCHEITE
	PARTIE B - SECOND-ŒUVRES
6	MENUISERIE ALUMINIUM - VITRERIE
7	HABILLAGE FACADE
8	SERRURERIE - METALLERIE
9	MENUISERIE BOIS
10	REVETEMENTS SOLS ET MURS CARRELES



11	FAUX PLAFOND
	PARTIE C - LOTS TECHNIQUES
13	CLIMATISATION - VENTILATION - DESENFUMAGE
14	PLOMBERIE SANITAIRE - RIA - STEP
15	ELECTRICITE COURANT FAIBLE
16	ELECTRICITE COURANT FORT
17	ASCENSEURS
D- Tranche conditionnelle N°03 – Année 2027	
LOT	PARTIE A - TRAVAUX PREPARATOIRES - GROS ŒUVRES
1	INSTALLATIONS GENERALES DE CHANTIER
	PARTIE B - SECOND-ŒUVRES
6	MENUISERIE ALUMINIUM - VITRERIE
8	SERRURERIE - METALLERIE
9	MENUISERIE BOIS
10	REVETEMENTS SOLS ET MURS CARRELES
11	FAUX PLAFOND
12	PEINTURES
PARTIE C - LOTS TECHNIQUES	
13	CLIMATISATION - VENTILATION - DESENFUMAGE
14	PLOMBERIE SANITAIRE - RIA - STEP
15	ELECTRICITE COURANT FAIBLE
16	ELECTRICITE COURANT FORT
17	ASCENSEURS

Ar

LIRE

		Description de la Disposition du RPAO			
Références du RGAO	DESIGNATION	ANNEE 1 (2025)	ANNEE 2 (2026)	ANNEE 3 (2027)	
	Lot PARTIE A -TRAVAUX PREPARATOIRES- GROS ŒUVRES				
1	INSTALLATIONS GENERALE DE CHANTIER	✓	✓	✓	
2	TERRASSEMENTS GENERAUX	✓			
3	GROS ŒUVRES	✓	✓		
4	VRD/ASSAINISSEMENT		✓		
5	ETANCHEITE	✓	✓		
	PARTIE B SECOND ŒUVRES				
6	MENUISERIE ALUMINIUM-VITRERIE		✓	✓	
7	HABILLAGE FACADE		✓	✓	
8	SERRURERIE-METALLERIE		✓	✓	
9	MENUISERIE BOIS		✓	✓	
10	REVETEMENTS SOLS ET MURS CARRÉLES		✓	✓	
11	FAUX PLAFOND		✓	✓	
12	PEINTURES			✓	
	PARTIE C- LOTS TECHNIQUES				
13	CLIMATISATION-VENTILATION-DESENFUMAGE	✓	✓	✓	
14	PLOMBERIE SANITAIRE -RIA-STEP	✓	✓	✓	
15	ELECTRICITE COURANT FAIBLE		✓	✓	
16	ELECTRICITE COURANT FORT		✓	✓	
17	ASCENSEURS		✓	✓	



	<i>AU LIEU DE :</i>	<i>LIRE :</i>
13.1	<p><i>A-Volume I : Pièces administratives</i></p> <p>k) L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;</p>	<p><i>A-Volume I : Pièces administratives</i></p> <p>k) Une Copie Certifiée Conforme de l'Attestation de Catégorisation délivrée par le Ministre chargé des Marchés Publics ou par son représentant dûment mandaté, le cas échéant ;</p>

PIECE N°6 CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

511	RDC		511	RDC	
511.2.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyanie 200 micron 	m ³	511.2.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyanie 200 micron 	m ²
512.3.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyanie 200 micron 	m ³	512.3.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyanie 200 micron 	m ²
513.3.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyanie 200 micron 	m ³	513.3.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyanie 200 micron 	m ²
514.3.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyanie 200 micron 	m ³	514.3.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyanie 200 micron 	m ²
515.3.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² 	m ³	515.3.1	<p>Etanchéité en SBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m² 	m ²

80

AU LIEU DE :				LIRE :		
		• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron			• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	
516.3.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ³	516.3.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ²	
517.3.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ³	517.3.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ²	
14.2.3.2	Siphon de cours de DIM 20x20 cm a poser dans les parkings	ml	14.2.3.2	Siphon de cours de DIM 20x20 cm a poser dans les parkings	U	
15.1.1.7	Câble résistant au feu CR1/C1 01paire 9/10ème écranté y compris accessoires de raccordement et toutes sujestions de pose	U	15.1.1.7	Câble résistant au feu CR1/C1 01paire 9/10ème écranté y compris accessoires de raccordement et toutes sujestions de pose	ml	

PIECE N°7 CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (CDQE)

511	RDC		511	RDC	
511.2.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ³	511.2.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ²
512.3.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ³	512.3.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ²
513.3.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ³	513.3.1	Etanchéité en SBS : • Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m ² • Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m ² • une couche de désolidarisation Ecran NTS 170 • Polyane 200 micron	m ²

	AU LIEU DE :			LIRE :		
514.3.1	Etanchéité en SBS : <ul style="list-style-type: none">• Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m²• Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m²• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170• Polyane 200 micron	m ³	514.3.1	Etanchéité en SBS : <ul style="list-style-type: none">• Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m²• Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m²• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170• Polyane 200 micron	m ²	
515.3.1	Etanchéité en SBS : <ul style="list-style-type: none">• Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m²• Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m²• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170• Polyane 200 micron	m ³	515.3.1	Etanchéité en SBS : <ul style="list-style-type: none">• Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m²• Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m²• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170• Polyane 200 micron	m ²	
516.3.1	Etanchéité en SBS : <ul style="list-style-type: none">• Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m²• Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m²• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170• Polyane 200 micron	m ³	516.3.1	Etanchéité en SBS : <ul style="list-style-type: none">• Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m²• Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m²• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170• Polyane 200 micron	m ²	
517.3.1	Etanchéité en SBS : <ul style="list-style-type: none">• Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m²• Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m²• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170• Polyane 200 micron	m ³	517.3.1	Etanchéité en SBS : <ul style="list-style-type: none">• Un primaire H80 en 2 couches croisées à raison de 0.2kg/m²• Deux couches ALSAN 400 à raison de 0.75kg/m²• une couche de désolidarisation Ecran NTS 170• Polyane 200 micron	m ²	

N.B : le reste sans changement

Ampliations

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué concerné ;
- Présidents CIPM ;
- Affichage.

